



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 24 JUILLET 2014

SPECIAL N ° 13 - JUILLET 2014

SOMMAIRE

DIRECCTE

DIRECCTE 11

Décision N °2014203-0011 - Décision du DIRECCTE Languedoc- roussillon de nomination des agents de contrôle à l'Unité de Contrôle de l'Unité Territoriale de l'Aude

..... 1

DECISION

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon

Vu le code du travail et notamment les articles R.8122-3 et R.8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles

Vu la décision en date du 12 juin 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et au nombre, à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre des articles 3 et 4 de la décision en date du 12 juin 2014 susvisée, sont nommés agents de contrôle au sein de l'unité de contrôle de l'unité territoriale de l'Aude les agents en fonction à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon – unité territoriale de l'Aude dont les nom, prénom, grade, n° de section d'affectation, localisation de cette dernière et date de nomination suivent :

NOM Prénom	Grade	Section n°	Localisation	Date de nomination
DEBLONDE Olivier	Inspecteur du travail	110101	Carcassonne	01/09/2014
EUGER Marie-Anne	Contrôleur du travail hors classe	110102	Carcassonne	01/09/2014
TOURET Evelyne	Inspecteur du travail	110103	Carcassonne	01/09/2014
ANGLES Rose-Marie	Contrôleur du travail hors classe	110104	Carcassonne	01/09/2014
FAURIE Catherine	Inspecteur du travail	110105	Carcassonne	01/09/2014
ETIENNE Dominique	Contrôleur du travail hors classe	110106	Carcassonne	01/09/2014
BOUBES André	Contrôleur du travail hors classe	110107	Narbonne	01/09/2014
SARRAZY André	Inspecteur du travail	110108	Narbonne	01/09/2014
ARRIGHI Véronique	Inspecteur du travail	110109	Narbonne	01/09/2014
MONFILS Vincent	Contrôleur du travail hors classe	110110	Narbonne	01/09/2014

Article 2 : Dans le cadre de l'article 5 de la décision en date du 12 juin 2014 susvisée, il est provisoirement créé deux sections renfort au sein de l'unité de contrôle de l'Aude ; sont nommés sur ces sections les agents dont les nom, prénom, grade, localisation de la section renfort et date de nomination suivent :

NOM Prénom	Grade	Localisation	Date de nomination
PERRIER Sonia	Inspecteur du travail	Carcassonne	01/09/2014
AUGER Guy	Contrôleur du travail hors classe	Narbonne	01/09/2014

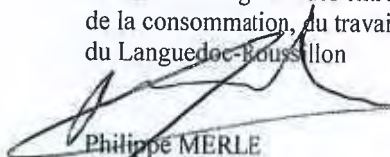
Ces sections ont vocation à disparaître dès lors que l'agent qui y est nommé quittera son poste ou pourra être nommé sur une section citée à l'article 1^{er}

Article 3 : la présente décision qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2014 sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et de la préfecture du département de l'Aude.

Article 4 : le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon et le responsable de l'unité territoriale de l'Aude sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait le 22 juillet 2014

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
du Languedoc-Roussillon



Philippe MERLE

Copie à :

- DRH-SD2E
- ANGLES Rose-Marie
- ARRIGHI Véronique
- AUGER Guy
- BOUBES André
- DEBLONDE Olivier
- ETIENNE Dominique
- EUGER Marie-Anne
- FAURIE Catherine
- MONFILS Vincent
- PERRIER Sonia
- SARRAZY André
- TOURET Evelyne

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif ou par voie de contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.